

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2022**

**Délibération n° 2022-105**

**Président** : Dominique MULLER

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance** : 63

**Présents** : 47

**Pouvoirs** : 11

**Absents** : 5

**Date de convocation du Conseil Communautaire** : 2 décembre 2022

**Secrétaire de Séance élu** : M. François WILLEM

\* \* \* \* \*

**RESSOURCES HUMAINES**

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Rapporteur : Denis HITTINGER, Vice-Président.

*Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

- **Création de poste.**

Il est proposé de créer un poste d'attaché contractuel, échelon 1, pour une durée de 2 ans renouvelable dans la limite de 6 années, pour faire le recrutement d'un chargé de missions de la trame verte et bleue.

<b>Service</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Coefficient d'emploi</b>	<b>Grade de création</b>
Développement / Tourisme	09/12/2022	21/35	Attaché

Il est proposé de créer 2 postes en prévision de la reprise au sein de la Communauté de Communes de la gestion des agents exerçant les missions de conducteur E-lico.

<b>Service</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Coefficient d'emploi</b>	<b>Grade de création</b>
Transport	31/12/2022	35/35	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
Transport	31/12/2022	35/35	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe

Par ailleurs, les avancements de grade seront traités en décembre 2022.

Aussi, il est proposé de créer de nouveaux postes d'avancement à compter du 9 décembre 2022 et de supprimer à la date d'avancement le grade initial de l'agent.

<b>Service</b>	<b>Coefficient d'emploi</b>	<b>Grade avant suppression</b>	<b>Grade après création</b>
Enfance / Petite Enfance	35/35	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
Enfance	8.89/35	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
Petite Enfance	17.50/35	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
Enfance	35/35	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
Enfance	14.75/35	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
RH	35/35	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
Transport	35/35	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial Principal de 2ème classe
CNI	35/35	Educateur des AP	Éducateur des APS principal de 2ème classe
CNI	35/35	Educateur des APS	Éducateur des APS principal de 2ème classe
Petite Enfance	35/35	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

## DELIBERATION

### Le Conseil Communautaire,

Vu le tableau des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Sur proposition du Bureau,

Après avis du Comité Technique du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

### Décide à l'unanimité

- d'approuver la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-après :

- **Création de poste.**

Il est décidé de créer un poste d'attaché contractuel, échelon 1, pour une durée de 2 ans renouvelable dans la limite de 6 années, pour faire le recrutement d'un chargé de missions de la trame verte et bleue.

Service	Date d'effet	Coefficient d'emploi	Grade de création
Développement / Tourisme	09/12/2022	21/35	Attaché

Il est décidé de créer 2 postes en prévision de la reprise au sein de la Communauté de Communes de la gestion des agents exerçants les missions de conducteur E-lico.

Service	Date d'effet	Coefficient d'emploi	Grade de création
Transport	31/12/2022	35/35	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
Transport	31/12/2022	35/35	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe

Les avancements de grade seront traités en décembre 2022.

Aussi, il est décidé de créer de nouveaux postes d'avancement à compter du 09 décembre 2022 et de supprimer à la date d'avancement le grade initial de l'agent.

Service	Coefficient d'emploi	Grade avant suppression	Grade après création
Enfance / Petite Enfance	35/35	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
Enfance	8.89/35	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
Petite Enfance	17.50/35	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
Enfance	35/35	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
Enfance	14.75/35	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
RH	35/35	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
Transport	35/35	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial Principal de 2ème classe
CNI	35/35	Educateur des APS	Éducateur des APS principal de 2ème classe
CNI	35/35	Educateur des APS	Éducateur des APS principal de 2ème classe
Petite Enfance	35/35	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

**Ont signé au registre les Membres présents,  
pour extrait certifié conforme,**

**Saverne, le 20 décembre 2022**

**Le Secrétaire de séance**

**M. Francois WILLEM**



**Le Président**

**Dominique MULLER**

Accusé de réception en préfecture  
067-200068112-20221208-2022-105-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2022  
Date de réception préfecture : 20/12/2022